



Visite du nouveau salon de thé *Chez Leelou* par Yves Michel, Vice-Président de l'agglomération délégué au développement économique, Maire de Marseillan, André Deljarry, Président de la CCI Hérault, et François Commeinhes, Président de l'agglomération, Maire de Sète.

entreprise

# L'initiative au cœur de Thau

Portrait et mode d'emploi d'Initiative Thau, un outil au service du développement économique local.



Roger Varobieff, président fondateur d'Initiative Thau

**P**armi les nombreux leviers destinés à dynamiser l'économie et l'emploi, l'agglomération a mis en œuvre depuis plusieurs années des partenariats fructueux avec certains opérateurs de la création et du développement d'entreprise. L'association Initiative Thau est l'une des plus actives sur son territoire. Créée en 1998, elle travaille grâce à l'appui de son réseau de partenaires institutionnels (État, Région, Département, agglomération) et au soutien de ses quelques 110 membres (chefs d'entreprise, experts-comptables, banques, avocats, assureurs, notaires...). Elle est au service des créateurs d'entreprise et du développement économique du territoire. Elle accompagne tous les projets d'entreprise sur les 14 communes de Sète agglomération méditerranéenne avec une aide financière sous forme de prêt de 3 000 à 23 000 € sans garantie ni intérêt, et un soutien technique au travers d'une analyse détaillée des dossiers dont les conclusions sont personnellement communiquées à chaque intéressé. C'est donc une forme de parrainage fort et qualifié qu'apportent les socio-professionnels en place à ceux qui veulent entreprendre sur le territoire. « *Notre volonté, c'est d'améliorer le taux de réussite de toute nouvelle entreprise souhaitant s'installer, vivre et se développer sur le Bassin de Thau et d'aider à la pérenniser par l'octroi d'un prêt personnel à taux zéro, appelé "prêt d'honneur". Ce prêt vient compléter l'apport personnel et permet ainsi d'obtenir plus facilement les financements bancaires* », explique Roger Varobieff, Président fondateur d'Initiative Thau. « *Nous intervenons en amont de la création et nous sommes encore là pour l'après, c'est-à-dire le suivi des remboursements, le suivi de pilotage de l'entreprise avec la possibilité pour le chef d'entreprise de bénéficier de l'assistance d'un parrain bénévole, membre d'Initiative Thau* ».



Les élus ont également rendu visite au nouveau commerce de glaces de la rue Mario-Roustan, *Les glaces de la Boulure*.

## 86 % des entreprises accompagnées pérennes au delà de 3 ans

### Comment ça marche ?

La plupart du temps, ce sont les experts-comptables, banques, Chambre de commerce, réseau partenarial, collectivités... qui orientent l'entrepreneur vers l'association. Celui-ci doit constituer un dossier qui comprend :

- ▶ les caractéristiques de l'offre ;
- ▶ une étude de marché ;
- ▶ les preuves de ses compétences dans son domaine d'activité ;
- ▶ la description des points forts et des points faibles de sa future entreprise (situation, concurrence...);
- ▶ la liste des moyens dont il dispose (véhicule, bail, compromis, devis de travaux, investissement d'intention...);
- ▶ le prévisionnel ;
- ▶ le plan de financement ;
- ▶ un tableau de trésorerie.

### Les comités d'agrément au cœur du dispositif

Au cœur de l'organisation de la plateforme Initiative Thau figurent les comités d'agrément. Composés d'experts bénévoles issus d'entreprises, d'organismes financiers et de professions libérales, et choisis pour leurs compétences professionnelles et leur connaissance du tissu économique local, ces comités sont chargés de recevoir les créateurs d'entreprise et d'analyser leur projet dans sa globalité. C'est sur cette analyse qu'ils fondent leur avis.

« *L'originalité du dispositif, c'est qu'on ne se contente pas de faire examiner le dossier par le comité. On demande au créateur de venir présenter son projet devant ce comité* », explique Roger Varobieff. « *Un projet d'entreprise ne peut pas s'apprécier sans la rencontre avec celui qui en est le rouage le plus important !* ». Une démarche qui permet une double lecture de la future entreprise, par l'examen du dossier et par l'échange avec le futur entrepreneur.

Trois solutions s'offrent aux comités. Soit l'avis est favorable et le prêt est débloqué sous quelques jours, soit le dossier est ajourné et l'entrepreneur doit le retravailler

avant de le présenter à nouveau, soit il est refusé parce que considéré comme trop risqué pour le demandeur.

Ce qui est sûr, c'est qu'au-delà de l'aide financière apportée au porteur de projet, un « oui » prononcé par le comité d'agrément équivaut à un certificat de crédibilité.

### Des actions territoriales pour animer un réseau dynamique

L'association organise régulièrement dans le cadre d'une action baptisée « Vis ma vie d'entrepreneur » des visites d'entreprises qu'elle a contribué à financer et qui accueillent une douzaine d'entrepreneurs passés par le dispositif. Cette dynamique de réseau permet de rompre l'isolement des entrepreneurs et au-delà, de s'assurer de la bonne santé des entreprises.

Elle organise aussi en partenariat avec les collectivités et d'autres structures associatives et institutionnelles (ADIE, AIRDIE, CCI de l'Hérault, CMA de l'Hérault, CREALED, BGE...) des conférences sur le parcours de la création d'entreprise. « *La dernière remonte au 29 mars. Elle s'est tenue à Vic-la-Gardiolle devant 22 participants. Cela a été un succès* », commente Roger Varobieff.

### Un taux de pérennité nettement supérieur à la moyenne nationale

Trois ans après leur création, 86 % des entreprises bénéficiaires de prêts d'honneur d'Initiative Thau sont toujours en activité. Un taux de pérennité nettement supérieur aux 50 % correspondant à la création en France. La pérennité des entreprises accompagnées a un impact direct sur la création d'emplois sur le territoire. « *En ce qui nous concerne, nous sentons sur le territoire de SAM une véritable reprise, une vraie dynamique, et une envie de s'investir* », déclare Roger Varobieff. « *Les débuts 2018 sont excellents : en trois mois, 93 contacts, 28 projets passés en commission, 25 accords et 232 000 € de fonds engagés. C'est une grosse progression d'activité et un bon indicateur pour la suite de l'année* ». ■

### INTIATIVE THAU EN CHIFFRES (2017)

**238** premiers contacts

**66** dossiers d'entreprises  
présentés lors de 23 comités

**56** dossiers  
d'entreprises acceptés

**861 000 €** de prêts  
à taux zéro engagés

Près de **9 M€** de prêts  
bancaires supplémentaires  
consentis

**134** emplois créés ou maintenus

Un taux de pérennité de **86 %**  
des entreprises aidées à 3 ans

**69 %** des créateurs  
sont demandeurs d'emploi

**38 %** des porteurs de projets  
sont des femmes

**26 %** des créateurs  
ont moins de 30 ans